

VILLE DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Mercredi 30 Septembre 2015**

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2015/SEPT/94

Point de l'ordre du jour  
20

**OBJET**  
**CONTRAT D'ITINÉRAIRE À  
VELO (V 80) LE LONG DU  
CANAL DES 2 MERS**

**RAPPORTEUR**  
**M. SCHANEN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 13/10/2015  
L'affichage en mairie le : 13/10/2015  
La notification le : 13/10/2015

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Mercredi 30 Septembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 24 Septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. B. PASSERIEU a donné procuration à M. E. JAECK  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
M. H. AREVALO a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI  
M. A. CLEMENT a donné procuration à Mme P. MATON

**Exposé des motifs**

Monsieur SCHANEN indique qu'une étude récente comptabilise 23 millions de français pratiquant le vélo sur 8.000 km d'itinéraires cyclables aménagés. Cette pratique a une incidence forte sur les retombées économiques sur la proximité de ces itinéraires. La France à vélo intéresse également les touristes étrangers. La voie touristique V 80 sur le Canal des 2 Mers ouvre la possibilité d'un circuit national et Européen entre l'Atlantique et la Méditerranée, avec déjà plus de 200 000 cyclistes par an comptabilisés sur le tronçon de Ramonville.

Lors de la constitution du Comité de Pilotage l'Association des Communes du Canal des Deux Mers a répondu favorablement pour participer à l'élaboration d'un Contrat d'Itinéraire à vélo (V 80) le long du Canal des 2 Mers de Bordeaux à Sète. Ce contrat s'inscrit dans le développement du schéma national du Vélo Route et constitue une réelle opportunité pour le développement touristique des territoires traversés.

L'association, au-delà de son engagement en tant que partenaire à l'élaboration de ce contrat, doit participer au financement de l'opération afin d'ancrer son rôle d'acteur dans cette action.

Le conseil d'administration de l'association a longuement débattu sur ses modalités de participation au financement. Son engagement, comme les

autres partenaires, s'élève à un montant de 30.000 € sur 3 ans à raison de 10.000 € par an à compter de 2014.

Le conseil d'administration a proposé d'interpeller les communes adhérentes pour solliciter une participation de 50 € par commune afin de permettre le financement pour 2014, les 10.000 € nécessaires. Pour l'engagement 2015/2016 les modalités de participation seront définies lors de la prochaine Assemblée Générale à Lespinasse.

Ce contrat représente une opportunité de se doter d'un outil de qualité destiné à la promotion de notre patrimoine et du territoire.

### **Décision**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur SCHANEN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à participer au financement du Contrat d'Itinéraire à vélo (V 80) le long du Canal des 2 Mers de Bordeaux à Sète sous la forme d'une subvention de 50 € versée à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers dont la commune est déjà adhérente.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : *13/10/2015*  
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*